

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 057

Séance du vendredi 06 mai 2016

Date de la convocation: 29/04/2016

Membres en exercice : 29

*L'an deux mille seize et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Présents : 18

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

Votants: 18

Secrétaire de séance:

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSEN LANGEN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Absents: Regis DURAND
Michèle BUISSON

Objet: Licence Taxi CABANEL - DE_2016_057

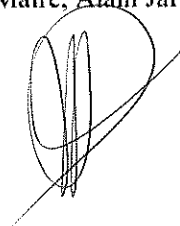
Vu la fusion des communes de Fraissinet de Lozère, Pont de Montvert et Saint Maurice de Ventalon au 1^{er} janvier 2016,

Vu que Monsieur Cabanel possédait, avant cette date, une licence de Taxi sur la commune de Fraissinet de Lozère,

Considérant l'importance du maintien de ce service pour la population,

Le Maire informe l'assemblée que cette licence est maintenant positionnée sur la commune nouvelle Pont de Montvert – Sud Mont Lozère et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/05/2016 048-200057594-20160506-DE_2016_057-DE